

REPUBLIQUE DU BURUNDI



MINISTRE DE LA JUSTICE  
PARQUET GENERAL DE LA  
REPUBLIQUE.

**POINT DE PRESSE SUR LES ACTES DE VIOLENCES OBSERVES DANS LE PAYS  
DEPUIS UN CERTAIN TEMPS AINSI QUE LES ALLEGATIONS DE PERSONNES  
DISPARUES.**

Il s'observe depuis un certain temps une situation sécuritaire troublée dans quelques coins du pays par des personnes qui commettent des actes de violence. Certains attentent à la vie des administratifs ou lancent des grenades dans des lieux publics. D'autres tendent des embuscades sur les routes où ils brûlent des véhicules et tuent sans distinction ceux qui se trouvent à bord.

Dans chaque cas, le modus operandi de ces criminels est le même. Au regard du droit pénal burundais et du droit pénal international, tous ces faits constituent des actes de terrorisme.

Le Ministère Public voudrait porter à la connaissance de l'opinion, que relativement à ces actes criminels, des dossiers ont été ouverts contre les présumés auteurs et que certains parmi ces dossiers sont déjà fixés devant les tribunaux tandis que d'autres les enquêtes sont en cours d'instruction et des auteurs sont encore recherchés. Les enquêtes ont révélé que certains cas d'assassinat sont des règlements de comptes.

Il y a un autre phénomène criminel dont il est fait état sur les réseaux sociaux ces derniers jours, à savoir celui de personnes kidnappées par des criminels qui se déguisent en forces de sécurité.

Cependant, certaines de ces des allégations de personnes disparues sont mensongères. Le cas illustratif est celui d'une personne répondant au nom de TOYI Pascal de Rutana dont on avait annoncé l'enlèvement mais que l'on a retrouvé dans un cachot de Makamba où il est en garde à vue pour des actes criminels qu'il aurait commis. De même, des personnes partent pour se faire enrôler dans des groupes armés sans en informer leurs familles et celles-ci croient à tort qu'elles ont été enlevées.

Je voudrais informer l'opinion que des dossiers ont été ouverts par le Ministère public pour les cas qui ont été portés à sa connaissance. Certains auteurs de ces crimes n'ont pas encore été identifiés et les enquêtes sont toujours en cours.

J'encourage donc les parentés des victimes à porter plainte en cas de kidnapping d'un des leurs au lieu de se confier aux réseaux sociaux dont certains n'ont que l'objectif de ternir l'image de notre pays.

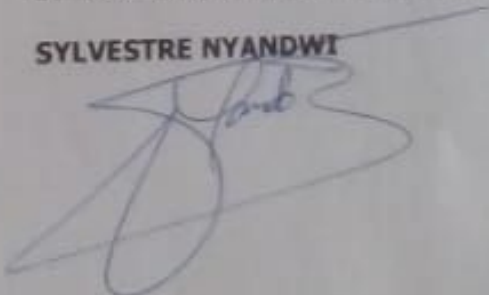
Je profite de cette occasion pour inviter toute personne, parent, ami, voisin ou autre, qui détiendrait une information sur ces cas de disparition ou ces actes de terrorisme à la confier à la police ou au parquet le plus proche pour que les auteurs soient appréhendés et traduits en justice.

Enfin, je rappelle à tous les procureurs de la République, que dans le cadre de lutter contre l'impunité et pour asseoir la paix et la sécurité des biens et des personnes vivant sur le territoire national, des enquêtes doivent toujours être menées chaque fois qu'un crime est commis.

Fait à Bujumbura, le 28/07/2021

Le PROCUREUR GENERAL DE LA REPUBLIQUE

**SYLVESTRE NYANDWI**

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Sylvestre Nyandwi', written over a horizontal line.